

Campagne d'avancement de grade par examen de sélection professionnelle 2025

Ouverture : **5 juin 2025**

Date limite de préinscription : **4 juillet 2025 – 17 heures**

Date limite de validation : **7 juillet 2025 – 17 heures**

Comme l'année précédente, la **candidature aux examens de sélection professionnelle** pour l'accès aux grades des ingénieurs de recherche hors classe (IRHC), toutes branches d'activité professionnelle confondues, de l'Inserm est totalement **dématérialisée depuis le site internet Inserm Pro et l'application GAIA de l'Inserm** :

<https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/ressources-humaines/carriere/appreciation-et-promotion-des-it/sélection-professionnelle>

Pour toute question, veuillez contacter le Service de Développement des Ressources Humaines, (SDevRH) : sélection-professionnelle.drh@inserm.fr

1/ La démarche de pré-inscription :

Vous êtes un fonctionnaire titulaire Inserm en position d'activité ou de détachement :

Connectez-vous, sur le site internet <https://www.gaia2.inserm.fr> / Rubrique : **Sélection professionnelle 2025** (préconisation : **le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox**) avec vos identifiants de messagerie Inserm (@inserm.fr) en cliquant sur le lien de gauche :

« **SE CONNECTER** ».

Cliquez sur « **s'inscrire** », vous serez alors redirigé-e vers une page d'inscription à valider pour accéder à la saisie de votre dossier de candidature. Une fois inscrit, vous accéderez à votre espace personnel en cliquant sur le lien « **Accès au processus** ».

Vous ne connaissez pas les identifiants de votre compte de messagerie Inserm (@inserm.fr) ?

- Contactez le responsable informatique en région dont dépend votre délégation de rattachement.

2/ Validation et transmission du dossier de candidature :

Lorsque vous avez terminé la saisie d'une fiche, il est impératif de l'enregistrer en cliquant sur le bouton « **ENREGISTRER** » en haut de la page. **Votre dossier doit être ensuite validé sur GAIA – Rubrique : « Sélection professionnelle » en respectant la date limite.**

Ce n'est que lorsque toutes les fiches sont enregistrées et les champs obligatoires (marqués d'un astérisque) remplis que la candidature peut être validée et transmise.

Pour cela, vous devez cliquer sur le bouton : « **VALIDER ET TRANSMETTRE MA CANDIDATURE** »
Après la validation du dossier de candidature, vous recevrez par courrier électronique un accusé de réception.

N'oubliez pas de vous déconnecter après la saisie de vos données et la validation de votre dossier sur GAIA (cliquez sur le symbole «  » en haut à droite de l'écran).

Une fois les rubriques entièrement remplies, le dossier doit être **validé dans GAIA, accompagné de l'organigramme de la structure**. Tout dossier incomplet et non validé est considéré comme irrecevable.

Les dossiers doivent **impérativement** être validés avant les dates et heures limites sur **l'application GAIA de l'Inserm**.

Un accusé de réception, preuve de validation, sera délivré aux candidats.

NOMBRE DE POSSIBILITES OUVERTES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Examen sur la sélection professionnelle	Numéro d'examen	Nombre de postes
Ingénieur de recherche hors classe (IRHC) BAP A-B-C-D-E-F-G-J	IRHC - 3	16

CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER A UN EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE

Les conditions statutaires requises d'avancement de grade IRHC sont précisées dans le tableau ci-après (*Article R. 423-31 du code de la recherche*). Elles s'apprécient au **31 décembre 2025, au plus tard** :

Le décret n° 2022-1750 du 30 décembre 2022 modifiant les règles statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, prévoit **la fusion des deux grades IR1 et IR2 dans la nouvelle grille des Ingénieurs de recherche**, dans le cadre de la transposition des mesures du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (dit « protocole PPCR »).

Ce décret prévoit, outre la redéfinition des missions des IR, de leurs conditions de recrutement, de leurs règles de promotion, de classement, **une modification des conditions requises pour l'avancement au grade Ingénieur de Recherche Hors Classe (IRHC)**, par la voie de l'examen de la sélection professionnelle.

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le **1^{er} janvier 2023**.

Voie d'accès	Conditions d'accès au grade IRHC		
	Grades avant le 1er janvier 2023		Grade à compter du 1er janvier 2023
Examen professionnel	IR 2ème classe	IR 1ère classe	IR
	7ème échelon	-	6ème échelon
	8 ans de services effectifs dans le grade IR2	8 ans de services effectifs dans le corps des IR	8 ans de services effectifs dans ce grade

Pour information :

L'examen de sélection professionnelle d'accès au grade IRHC comporte désormais deux phases successives : l'admissibilité sur dossier et l'audition.

- Une phase d'admissibilité sur dossier est introduite sur cet examen, comme stipulé dans **l'arrêté du 17 avril 2025** modifiant divers arrêtés relatifs aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration des établissements publics scientifiques et technologiques. **Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués à l'audition.**

- Le rapport du supérieur hiérarchique n'est plus exigé dans la constitution du dossier de candidature.

CONTACTS

➤ *Des précisions sur la campagne d'examens de sélection professionnelle à l'Inserm, une question sur le dossier de candidature, les épreuves, les résultats ?*

➔ Contactez **le Service de Développement des Ressources Humaines (SDevRH)**

Département des Ressources Humaines de l'Inserm (DRH)

101 rue de Tolbiac

75654 PARIS Cedex 13

Courriel : selection-professionnelle.drh@inserm.fr

Lynda FOURSAC

Tél : 01 41 23 61 21

Sarah FREART

Tél : 01 82 53 34 77

Mariana MARTHE

Tél : 01 44 23 67 54

Elena ZHEGALINA-LE-DRO

Tél: 01 82 53 34 78

Responsable du Pôle Concours Ingénieurs et Techniciens

Rahma MEDJAHDI

Tél : 01 44 23 62 22

Responsable du pilotage des processus recrutement et carrières I.T. et Chercheurs

Marc CRESSANT

Tél : 01 44 23 62 19

Pour toute question, n'hésitez pas à adresser un mail :

selection-professionnelle.drh@inserm